

## Jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine...

# CNP Assurances signe un second accord relatif à la Qualité de Vie au Travail pour la période 2020-2023

CNP Assurances et la totalité des organisations représentatives du personnel ont signé un second accord relatif à la qualité de vie au travail (QVT). Ce nouvel accord s'appuie sur les réalisations du précédent conclu en février 2017 et confirme l'engagement de l'entreprise à promouvoir un monde plus ouvert, inclusif, collaboratif, en s'inscrivant dans une recherche d'efficacité et de réussite individuelle et collective. Le télétravail est étendu.

Applicable à l'ensemble des collaborateurs de CNP Assurances en France sur la période de 2020 à 2023, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, leur ancienneté ou leur position hiérarchique dans l'entreprise, le nouvel accord relatif à la Qualité de Vie au Travail (QVT) reflète la transformation de l'entreprise sous l'effet notamment de la digitalisation. Cette dernière a favorisé la dématérialisation des processus, la mobilité et l'agilité des méthodes de travail et encouragé le télétravail. Ce mode de travail s'est généralisé pendant le confinement avec 98% des collaborateurs du siège ayant assuré à distance la continuité des activités au service des clients et partenaires. Dans la même période, l'entreprise a lancé une démarche (New CNP) qui a permis d'expérimenter de nouveaux modes d'innovation, d'équipement et de transversalité entre les métiers.

Les grands principes du nouvel accord sont les suivants :

- **Travailler ensemble : co-construire et coopérer dans un monde ouvert aux idées et aux autres.** Selon ce principe, il s'agit notamment de préparer et accompagner le changement de cadre de vie des collaborateurs (déménagement du siège au second semestre de 2022), de déployer le télétravail pour tous sur la base de modalités encore élargies et plus ouvertes (jusqu'à 3 jours par semaine), de promouvoir l'usage de mobilités douces et responsables de l'environnement en attribuant une indemnisation pour les transports « alternatifs » en complément ou substitution de l'indemnité actuelle pour l'usage des transports en commun.

En parallèle au développement du télétravail, l'entreprise prévoit des mesures permettant de protéger le droit à la déconnexion et de prévenir les risques d'hyperconnexion par le biais de nouvelles actions de sensibilisation individuelle et collective (pop-up ou outils d'autodiagnostic), pour inciter chacun à être vigilant au temps passé sur les écrans.

- **Promouvoir une place pour chacun et pour tous :** depuis 2005, CNP Assurances est sans discontinuité, signataire d'accords collectifs successifs sur l'égalité professionnelle femmes-hommes, dont les principes sont ancrés dans le fonctionnement de l'entreprise. Cette maturité de l'entreprise sur le sujet est reconnue par le niveau atteint de l'Index de l'égalité femmes hommes (99%). Le nouvel accord QVT intègre de nouveaux engagements pour maintenir ses résultats et encore faire progresser la mixité au sein des instances managériales et de direction. Il vise également à mieux concilier les temps de vie par des actions centrées sur la parentalité (congé parental porté à 22 jours, octroi de jours d'absences supplémentaires pour les familles monoparentales,

montant majoré des CESU) et les aidants familiaux (dons de jours abondés par l'employeur) et réaffirmer et poursuivre la politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Pour mieux piloter la démarche et l'enrichir si besoin, il est prévu de réaliser chaque année un baromètre QVT sollicitant l'ensemble des collaborateurs pour évaluer les pratiques et dispositifs associés et poursuivre la réflexion quant aux évolutions des conditions de travail.

## Bérengère Grandjean

DRH de CNP Assurances



« Ce second accord QVT témoigne de la profonde transformation de notre entreprise qui a prouvé pendant l'épidémie de COVID-19 sa capacité à s'adapter et à assurer à distance la continuité de ses activités au service de ses clients et partenaires. Il s'appuie sur les réussites du premier et inscrit l'entreprise dans une nouvelle démarche collaborative pour concevoir les futurs espaces de travail et modes de vie associés en prévision notamment du déménagement de nos équipes franciliennes dans un nouveau siège à Issy-Les-Moulineaux au second semestre 2022. »

## À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2ème marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 38 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 12 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays. CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 412 M€ en 2019.

## Contacts

### Presse

Florence de Montmarin +33 (0)1 42 18 86 51  
Tamara Bernard +33 (0)1 42 18 86 19  
Caroline Ceintrey +33 (0)1 42 18 85 73

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

Suivez nous sur :   

